

Date de convocation :
24 février 2023

Séance du 3 mars 2023

Président : M. Xavier ODO

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 22

Présents : Mmes – MM. :

Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Irène DARRE, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Maxime MONTET, Delphine FAURAND, Aurélie FRONTERA, Florian CAMEL, Roland DÉCOMBE, Jérôme BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Maria MARTINEZ à Marie-Claude MASSON, Djamal MESAI-MOHAMMED à Hervé NOUZET, Charlotte MARLIAC à Olivier CAPELLA, Chloé OLLAGNIER à Florian RAPP, Théo VIGNON à Najoua AYACHE, Pia BOIZET à Roland DÉCOMBE, Arnaud DEROUBAIX à Victoria MARI

BUDGET GÉNÉRAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE GESTION 2022

Par délibération du 2 février 2023, le Conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont les suivants :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement 2022	Montants en euros	
Réalisations de l'exercice	10 817 500,62	13 751 367,48
Reportes de l'exercice n-1	0,00	0,00
Total fonctionnement	10 817 500,62	13 751 367,48
Investissement 2022		
Réalisations de l'exercice	4 161 635,17	3 917 720,17
Reportes de l'exercice n-1	224 115,44	0,00
Total investissement	4 385 750,61	3 917 720,17

Restes à réaliser à reporter en 2023	DÉPENSES	RECETTES
	Montants en euros	
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	370 685,55	274 212,00

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2022	Montants en euros
Excédent de fonctionnement	2 933 866,86
Déficit d'investissement (y compris restes à réaliser)	- 340 388,55
Solde global de clôture	2 593 478,31

Réglementairement, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité au besoin de financement de la section d'investissement. Cette affectation est réalisée par une inscription en ressources de la section d'investissement au compte 1068. L'affectation minimum peut être augmentée d'une affectation supplémentaire pour couvrir les besoins en investissement, notamment le remboursement du capital d'emprunt. Il est donc proposé de procéder à cette affectation budgétaire pour 2 933 866,86 €.

Affectation sur 2023	Montants en euros
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	468 030,44
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	2 933 866,86

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat 2022 au budget général 2023 comme proposé ci-dessous :

- C/1068 : 2 933 866,86 € (section d'investissement – recettes) ;
- C/001 : 468 030,44 € (section d'investissement – dépenses).

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Xavier ODO.




La Secrétaire,
Victoria MARI.



Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Publié le 16/03/2023
ID : 069-216900969-20230303-DEL_23_013-DE